



## LES LIEUX DE VIE DE NOS ANCÊTRES

Loin de moi l'idée de « collectionner » mes aïeux, j'ai envie de les faire de revivre et surtout de matérialiser leur quotidien. Recensements et cadastre sont un bon début pour visualiser le niveau de vie et le lieu d'habitation de nos ancêtres.

### 1. LE CADASTRE

Le cadastre apporte des indications sur les biens fonciers de l'ancêtre étudié ; il faut donc repérer toutes les communes où cet aïeul aura vécu. On y trouvera le résumé de toute une vie de ventes et d'acquisitions, à l'inverse des documents notariés qui ne donnent qu'une vision de la situation personnelle à un moment précis.

N'oublions pas non plus que le cadastre a un but fiscal !

Le cadastre apporte aussi des informations sur les maisons, qu'il détaille à environ 200 ans d'écart – écart entre le cadastre napoléonien, conçu en 1807 mais souvent établi pour de nombreuses communes vers 1830, et le cadastre actuel.

S'il y a eu des évolutions, on peut comparer graphiquement les plans et les registres pour savoir à quand remontent les modifications

On recherche le cadastre :

☞ dans les archives départementales (en série 3P)

☞ sur le site : [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

The screenshot shows the website interface for 'cadastre.gouv.fr'. At the top, there are navigation links: CONTACTS, AIDE, BON A SAVOIR, CONDITIONS D'UTILISATION, and IMPOTS.GOUV.FR. The main header includes the date 'Lundi 15 octobre 2018' and the logo of the 'MINISTÈRE DE L'ÉCARTION ET DES COMPTES PUBLICS'. Below the header, there is a search section titled 'MA RECHERCHE' with a search bar and a 'RECHERCHER' button. To the right, there is a map of France with numbered regions. The footer contains a disclaimer: 'Conformément à l'article 14 de la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique, le plan cadastral est disponible en téléchargement libre sur le site data.gouv.fr, selon un millésime trimestriel.'

On trouve :

- des plans cadastraux, divisés en sections et en parcelles
- des matrices cadastrales, rédigées à partir de 1821 seulement. Il s'agit de registres listant les parcelles, l'évolution de leur valeur et les noms de leurs propriétaires successifs, un récapitulatif de tous les biens possédés sur la commune étant établi pour chacun d'eux.
- des registres présentant les augmentations et les diminutions survenues dans les contenances et les revenus portés sur les matrices cadastrales. Car le cadastre est à but fiscal. Il enregistre tout ce qui fait évoluer la valeur d'une parcelle et en note aussi les motifs. C'est ce registre (série 3P) qui indique la date exacte de fin d'une construction, qui précise si c'est un nouveau bâti ou un agrandissement et de quel type de bâtiment il s'agit (maison, pressoir, écurie...) ; il peut aussi expliquer une diminution (démolition volontaire, éboulement de terrain, incendie...).

## Attention !

Quelques régions n'ont pas le même type de cadastre que les autres :

- l'Alsace et la Moselle pendant l'occupation allemande (de 1871 à 1918)
- Paris, dont le cadastre ancien (1807-1855) est traité différemment du reste de la France, et se consulte aux Archives nationales (cotes CP?F31 1 à 165) ou sur le site [Archives de Paris](#).

## 2. LES RECENSEMENTS

Des recensements de la population française sont régulièrement effectués depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, et en principe tous les 5 ans, sauf en période de guerre.

La difficulté est un recensement des familles par rue, recensement qui peut devenir laborieux dans les grandes villes. Mais on peut mesurer l'évolution des familles au cours du temps : l'âge des membres de la famille, le métier, l'arrivée d'un 'enfant, une absence

- |   |  |
|---|--|
| • Etat civil jusqu'en 1902 ▶ 49 résultats     | • Inventaire des écoles ▶ 1 résultats        |
| • Tables décennales ▶ 30 résultats            | • Photographies aériennes ▶ 4 résultats      |
| • Cadastre du XIXe siècle ▶ 18 résultats      | • Insinuations laïques <i>Aucun résultat</i> |
| • Recensement de la population ▶ 20 résultats | • Cartes postales ▶ 16 résultats             |
| • Inventaire du patrimoine ▶ 6 résultats      | • Entre Saône et Rhône ▶ 1 résultats         |

provisoire ou définitive (décès), un déménagement. Si le recensement a toujours existé, c'est-à-dire le dénombrement de la population (Egypte, Rome, Chine...) le premier recensement réalisé à l'échelle de la France entière date de 1774, son objectif étant la [conscription](#) militaire, la répartition de l'[impôt](#), la connaissance du [nombre](#) et des [richesses](#) de la population.

Dans les AD, il est aisé de rechercher les recensements d'une commune.

Les tables décennales vous apporteront des précisions.

### 3. LE DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE

#### Définition [Wikipedia](#)

Un **dictionnaire topographique** est un dictionnaire de [noms de lieux](#) comportant des informations à caractère historique (histoire des lieux) et linguistique (graphies anciennes des noms de lieux).

Lancé en 1859 sur proposition de l'historien [Léopold Delisle](#), alors que la science historique commençait à se pratiquer de façon méthodique, ce projet avait pour ambition de doter les savants d'un dictionnaire géographique « de la France ancienne et moderne »

#### Un contenu en 3 parties

- **une introduction** consacrée à la géographie historique du département : une description physique du département, et une nomenclature est en très grande partie constituée par les noms tirés de la géographie physique (reliefs, cours d'eau, forêts, etc.) et par les noms de lieux habités (communes, villages, hameaux, écarts, etc.)
- **le corps même du dictionnaire** composé d'articles comprenant
  1. nature et localisation du lieu concerné – la localisation s'effectuant par rapport à la circonscription administrative immédiatement supérieure –,
  2. formes anciennes du nom, datées et munies de leur référence documentaire (archivistique ou bibliographique),
  3. informations historiques diverses (circonscriptions d'appartenance sous l'Ancien Régime, etc.) ;

### 4. D'AUTRES POSSIBLES

En matière de généalogie, il faut être inventif.

N'hésitez pas à aller « fouiller » sur le web ; vous serez surpris ce que l'on peut y trouver !

Outre les archives départementales, explorer les archives communales et bien sûr les archives régionales.

Les recherches n'ont aucune limite : le mode de vie, d'alimentation, l'univers familial et professionnel....

**Pour en savoir plus :**

[Les archives départementales](#)

[Le dictionnaire topographique de la France](#)

Généalogie d'une famille ordinaire